La défense d’Alexis Sinduhije accuse l’administration belge de "fautes lourdes"

@rib News, 02/05/2014 COMMUNIQUE DE PRESSEÂ : ALEXIS SINDUHIJE INTERPELLE A lâ€™AEROPORT DE ZAVENTEMÂ - DES FAUTES LOURDES DE Lâ€™ADMINISTRATION BELGE Ce 1er mai 2014, nous avons pu rencontrer notre client au centre fermÃ© de Zaventem oÃ¹ il nâ€™est plus libre de circuler librement, bien quâ€™aucun mandat nâ€™a Ã Ã son encontre et quâ€™il dispose de papiers en rÃ¨gle. La mÃ©saventure de monsieur Sinduhije mÃ©rite dâ€™Ãªtre racontÃ Notre client sâ€™est prÃ©sentÃ© ce matin Ã lâ€™aÃ©roport en provenance de Ndjamena via Nairobi. Il disposait dâ€™un p rÃ¨gle et dâ€™un visa dÃ©livrÃ© par la France. Il comptait se rendre en France oÃ¹ il a deux enfants sÃ©journant Ã Toulouse que leur maman et sa famille. Comme il lâ€™a fait Ã©galement par le passÃ©, il comptait se rendre aussi dans divers pays de lâ€™Union tantÃ´t pour des raisons politiques tantÃ´t pour des raisons privÃ©es qui ne doivent pas Ãªtre contrÃ´lÃ©es par qui ce soit. Il disposait de moyens financiers. Contre toute attente, Ã son arrivÃ©e monsieur Sinduhije a Ã©tÃ© soumis Ã un interrogatoire serrÃ© menÃ© successivement par deux fonctionnaires de lâ€™immigration. Cet interrogatoire a abouti Ã la notification ce 1er mai, dâ€™un ordre de refoulement motivÃ© comme suitÂ : Â«Â Lâ€™intÃ©ressÃ© est en possession dâ€™ par la France avec comme motif une visite en France. Lâ€™intÃ©ressÃ© souhaite pÃ©nÃ©trer sur le territoire Schengen via la Belgique pour un sÃ©jour qui se dÃ©roulera exclusivement en Italie et aux Pays-Bas. Pour satisfaire aux conditions de dÃ©livrance dâ€™un visa, le sÃ©jour principal de lâ€™intÃ©ressÃ© doit se dÃ©rouler en FranceÂ Â». (traduction libre de la r la dÃ©cision rÃ©digÃ©e en langue nÃ©erlandaise). Cette motivation futile est en outre totalement contestÃ©e en fait par monsieur Sinduhije. Ainsi, des fonctionnaires ont considÃ©rÃ© quâ€™une personne africaine pouvait Ãªtre refoulÃ©e pour ce raison alors quâ€™elle dÃ©tient un passeport et un visa en rÃ¨gle. Pas mÃªme un procÃ¨s verbal dâ€™entretien signÃ© par m Sinduhije ni un dÃ©but de commencement de preuve de quoi que ce soit. Pas dâ€™audition par des personnes impartiales. Le seul bon vouloir ou non dâ€™individus Ã lâ€™arrivÃ©e sur le territoire de lâ€™Union. Imaginons un instant que la mÃªme soit adoptÃ©e par des autoritÃ©s chargÃ©es de contrÃ´ler des europÃ©ens bÃ©nÃ©ficiant de visas et pÃ©nÃ©trant sur le ter dâ€™un Etat africain â€¦ Mais le plus grave reste Ã raconter. Une autoritÃ©, - qui reste Ã identifier -, a pris sur elle dâ€™info lâ€™ambassadeur du Burundi Ã Bruxelles de lâ€™incident et lâ€™ambassadeur sâ€™est rendu sur place. Câ€™est dans ces dans lâ€™aprÃ¨s midi, lâ€™on sâ€™est mis Ã parler dâ€™un mandat dâ€™arrÃªt envoyÃ© par le Burundi, mandat qui, actue nâ€™est mÃªme pas signifiÃ© Ã monsieur Sinduhije. La situation est kafkaÃ¯enne. Les autoritÃ©s politiques et administrative belges se grandiraient en reconnaissant avoir commis une erreur manifeste. Nous demandons la mise en libertÃ© immÃ©diate de notre client ainsi quâ€™une enquÃªte approfondie concernant la procÃ©dure suivie afin de dÃ©terminer les responsabilitÃ©s politiques, juridiques et administratives des personnes intervenues dans ce dossier. Monsieur Sinduhije rÃ©affirme sa volontÃ© de dialogue dÃ©mocratique et non violent pour amÃ©liorer la situation dans son pays. Sa dÃ©fense invite les membres du parlement belge et les personnalitÃ©s politiques soucieuses du respect de la personne humaine de soutenir les efforts en cours actuellement pour mettre un terme Ã cette mauvaise histoire belge. Le 1er mai 2014
Bernard Maingain